

	Code d'Éthique d'ESTEBAN ESPUÑA S.A.	Créé par :
		Comité de Conformité
		Approuvé par :
		F. Xavier Espuña i Soler
		Date d'approbation : 15/01/2018
		Version : 2.0

Les valeurs et les engagements d'ESTEBAN ESPUÑA S.A.

ESTEBAN ESPUÑA S.A. (ci-après, ESPUÑA) a pour ambition que sa conduite et celle de tous les acteurs impliqués dans l'activité de son entreprise, réponde et s'adapte non seulement à la législation en vigueur et à son système de gouvernance corporative, mais aussi à des principes généralement acceptés d'éthique et de responsabilité sociale.

Ce Code d'Éthique recueille l'engagement d'ESPUÑA envers les principes de l'éthique de l'entreprise et la transparence dans tous les domaines d'action et établit un ensemble de principes et de règles de conduite qui ont pour objet de garantir le comportement éthique et responsable de tous les employés de l'Entreprise, dans l'accomplissement de leur activité et quels que soient leur statut hiérarchique, leur emplacement géographique ou leur lieu de travail. En outre, les dirigeants de l'entreprise ont une responsabilité ajoutée : ils doivent donner l'exemple en prenant des décisions qui promeuvent et qui respectent ce Code et ses pratiques. Leur rôle de guide est essentiel pour orienter le reste des employés et pour créer un environnement de travail positif et éthique.

À son tour, ESPUÑA pourra demander à ses fournisseurs, à ses partenaires d'affaire, à ses clients et à toute autre partie intéressée, de formaliser leur engagement de respect du présent Code d'Éthique ou des règles établies par celui-ci.

Les principes éthiques

Actionnaires et propriétaires

Dans l'exercice de leurs droits de propriété ils doivent :

- Faire en sorte que l'entreprise soit un instrument au service de la création de richesse en permettant que son inéludable finalité d'obtention de bénéfices soit compatible avec un développement social soutenable et respectueux de l'environnement et que son activité se déroule de manière éthique et responsable.
- Faire en sorte que l'entreprise soit une institution à moyen et long terme sans que la soif d'enrichissement à court terme puisse compromettre sa continuité.
- Exercer de façon informée et responsable, leurs droits de vote dans les Assemblées Générales d'Actionnaires et exiger de ce fait et en tout moment que l'entreprise agisse de façon éthique y compris en ce qui se réfère à l'approbation du Code d'Éthique correspondant tout en veillant à ce qu'il soit appliqué de façon effective.
- Chercher un juste équilibre entre le capital et le travail de façon à ce que les travailleurs reçoivent à travers leur salaire la juste contrepartie du travail fourni.

	Code d'Éthique d'ESTEBAN ESPUÑA S.A.	Créé par : Comité de Conformité
		Approuvé par : F. Xavier España i Soler
		Date d'approbation : 15/01/2018
		Version : 2.0

- Nommer aux postes d'administrateurs et de cadres supérieurs des personnes qui disposent de la préparation et de l'expérience adéquates et qui exercent leur gestion de façon professionnelle, éthique et responsable.

- Définir et défendre la mission et les valeurs de l'Entreprise dans la ligne de son Code d'Éthique.

Administrateurs et cadres supérieurs

Dans l'exercice de leurs fonctions d'administration et de gestion, ils doivent :

A) Par rapport à leurs fonctions de Direction :

- Réaliser leur activité de façon professionnelle, éthique et responsable.
- Respecter et faire respecter le Code d'Éthique de l'entreprise et pour cela assurer sa diffusion ainsi que l'établissement de mécanismes adéquats pour garantir son application, notamment par la création d'un organe, idéalement un Comité de Conformité, constitué par des personnes ayant suffisamment de pouvoir pour l'appliquer et pour corriger ses infractions.
- Informer ponctuellement et avec exactitude les propriétaires ou les actionnaires de la situation et des perspectives de l'entreprise.
- Respecter et faire respecter les normes et les principes généralement acceptés de comptabilité et établir les systèmes internes et externes de contrôle et de gestion du risque qui s'adapte aux caractéristiques de l'Entreprise.
- Tenir les livres et les registres de l'entreprise avec exactitude et honnêteté de sorte qu'ils permettent l'obtention d'information et la prise de décisions de façon consciente et responsable.
- Remettre aux audits externes et internes de l'Entreprise toute l'information et toutes les explications dont ils ont besoin pour la réalisation de leur travail.
- Subordonner leurs propres intérêts à ceux de l'entreprise lorsqu'ils agissent au nom et en représentation de celle-ci et ne pas utiliser les actifs sociaux pour leur propre bénéfice à moins qu'ils ne le fassent avec la transparence voulue et avec l'autorisation préalable de l'organe social pertinent et moyennant la contrepartie adéquate que stipule le marché.
- Communiquer de façon immédiate à l'organe d'administration tout fait ou toute situation qui pourrait supposer ou provoquer un conflit entre les intérêts de l'entreprise et l'intérêt particulier de l'administrateur ou du cadre supérieur en s'abstenant d'intervenir dans la résolution dudit conflit.
- Maintenir la confidentialité des antécédents, des données et des documents auxquels ils ont accès dans le cadre de leurs fonctions dans l'Entreprise, et ce même après la cessation de l'exercice desdites fonctions.

	Code d'Éthique d'ESTEBAN ESPUÑA S.A.	Créé par : Comité de Conformité
		Approuvé par : F. Xavier Espuña i Soler
		Date d'approbation : 15/01/2018
		Version : 2.0

- Honorer les paiements, les dettes et les obligations de l'Entreprise sans délais ni manquements injustifiés et procéder au recouvrement de ses crédits avec la diligence requise par la situation.

- Élaborer et maintenir à jour un plan de succession pour les postes clé de l'Entreprise de façon à garantir que la continuité de celle-ci ne dépende pas de permanence d'un administrateur ou d'un cadre supérieur quel qu'il soit.

- Choisir leurs collaborateurs et leurs subordonnés en appliquant des critères de mérite et de compétence et en veillant uniquement sur les intérêts de l'entreprise.

B) Par rapport aux fournisseurs et aux clients de l'entreprise :

- Maintenir une relation éthique et licite avec les fournisseurs de biens et de services.

- Ne rechercher et ne sélectionner que des fournisseurs dont les pratiques professionnelles respectent la dignité humaine en veillant à ce qu'elles n'aillent pas à l'encontre de la loi et qu'elles ne mettent pas en danger la réputation de l'Entreprise.

- Sélectionner les fournisseurs en fonction de l'idonéité de leurs produits ou de leurs services, de leur prix, de leurs conditions de livraison et de la qualité de celle-ci, sans accepter ni offrir de cadeaux ou de commissions, en espèces ou en nature, qui pourraient altérer les règles de la libre concurrence dans la production et la distribution de biens et de services.

- Rechercher l'excellence des biens et des services de l'Entreprise de façon à ce que ses clients et ses consommateurs obtiennent la satisfaction qu'ils sont en droit d'attendre de ceux-ci.

- Garantir les produits et les services de l'entreprise et traiter les réclamations des consommateurs et des utilisateurs avec célérité dans la recherche de leur satisfaction au-delà du simple respect des normes en vigueur.

C) Par rapport aux concurrents de l'entreprise :

- Ne pas abuser d'une position dominante ou privilégiée sur le marché.

- Établir une concurrence loyale avec les autres entreprises et coopérer pour l'obtention d'un marché libre basé sur le respect mutuel entre concurrents, en s'abstenant de réaliser des pratiques déloyales.

- Concrètement, ne pas capter des clients de la concurrence en utilisant des méthodes qui ne répondent pas à l'éthique.

D) Par rapport aux employés de l'Entreprise :

- Traiter les employés de façon digne, respectueuse et juste en tenant compte de leur différente sensibilité culturelle.

- Ne pas discriminer les employés pour des raisons de race, de religion, d'âge, de nationalité, de sexe ou de toute autre condition personnelle ou sociale n'ayant aucune relation avec leur mérite et leur compétence.

	Code d'Éthique d'ESTEBAN ESPUÑA S.A.	Créé par : Comité de Conformité
		Approuvé par : F. Xavier Espuña i Soler
		Date d'approbation : 15/01/2018
		Version : 2.0

- Ne permettre aucune forme de violence, de harcèlement ou d'abus dans le travail.
- Ils ne pourront pas être obligés à remettre des documents d'identité ou des dépôts sous la garde d'ESPUÑA et ils seront libres d'abandonner ESPUÑA après avoir donné un délai de préavis raisonnable.
- Reconnaître les droits d'association, de syndicalisation et de négociation collective
- Favoriser le développement, la formation et la promotion professionnelle des employés.
- Aligner la rémunération et la promotion de ses employés sur leurs mérites et leur compétence.
- L'Entreprise n'embauchera pas de mineurs de moins de 16 ans. Les mineurs de moins de 18 ans ne pourront pas travailler la nuit ou dans des conditions qui pourraient être considérées comme étant dangereuses.
- La rémunération minimale sera celle qui correspond à la grille des salaires fixée par la convention collective en vigueur dans le secteur de la viande.
- Le nombre d'heures de travail sera conforme à la législation espagnole et à la convention collective en vigueur dans le secteur de la viande. Les heures supplémentaires seront volontaires et seront compensées en fonction de ce qui est stipulé dans la grille des salaires fixée par la convention collective en vigueur dans le secteur de la viande.
- Garantir l'hygiène, la santé et la sécurité au travail par l'adoption d'autant de mesures qu'il sera raisonnable d'appliquer pour maximiser la prévention des risques du travail.
- Essayer de concilier le travail dans l'entreprise avec la vie personnelle et familiale des employés.
- Essayer d'intégrer les personnes handicapées dans leur environnement de travail en éliminant les barrières de tout type dans l'Entreprise pour permettre leur insertion.
- Faciliter la participation des employés dans les programmes d'action sociale de l'Entreprise.

E) Par rapport à la société civile.

- Respecter les droits humains et les institutions démocratiques et les promouvoir dans la mesure du possible.
- Maintenir le principe de neutralité politique, ne pas interférer politiquement dans les communautés où l'Entreprise déroule ses activités, comme preuve de son respect pour les différentes opinions et les diverses sensibilités des personnes ayant un lien avec l'entreprise.

	Code d'Éthique d'ESTEBAN ESPUÑA S.A.	Créé par : Comité de Conformité
		Approuvé par : F. Xavier Espuña i Soler
		Date d'approbation : 15/01/2018
		Version : 2.0

- Établir des relations licites et respectueuses avec les autorités et les institutions publiques et ne pas accepter ni offrir de cadeaux ou de commissions, en espèces ou en nature.

- Ne faire de dons à des partis politiques ou à des institutions publiques que dans le cadre de ce que permet la législation en vigueur et, en tout cas, en garantissant la transparence de ces versements.

- Collaborer avec les Administrations Publiques et avec les organismes et organisations non gouvernementales vouées à l'amélioration de l'aide sociale aux plus défavorisés.

Le Comité de Conformité. Canal éthique.

Le Comité de Conformité

- Le comité de Conformité d'ESPUÑA est un organe constitué en collège à caractère interne et permanent ayant des compétences dans le domaine du respect des normes et du système de gouvernance corporative de l'Entreprise.

- Le Comité de Conformité, dans le cadre de ce qui est permis par la loi en vigueur, a le droit d'accès à l'information, aux documents et aux bureaux de l'entreprise, y compris aux procès-verbaux des organes d'administration, de supervision et de contrôle, qui pourraient être nécessaires à l'exercice de ses fonctions. À cet effet, tous les employés, tous les cadres supérieurs et tous les administrateurs doivent prêter au Comité de Conformité la collaboration que celui-ci leur demande pour garantir l'exercice adéquat de ses fonctions.

- Le Comité de Conformité disposera de tous les moyens matériels et humains nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

- Le Comité de Conformité aura les compétences suivantes dans le cadre du Code d'Éthique :

a) Encourager la diffusion, la connaissance et le respect du Code d'Éthique, en promouvant les actions de formation et de communication qu'il considère appropriées, conformément aux principes de coopération et de coordination avec les diverses directions de l'entreprise.

b) Procéder à l'interprétation à caractère obligatoire du Code d'Éthique et résoudre tout type de consultations ou de doutes qui pourraient lui être soumis par rapport à son contenu, son application ou son respect, notamment, en ce qui concerne l'application des mesures disciplinaires par les organes compétents.

c) Promouvoir les procédures de vérification et de recherche concernant les dénonciations reçues et émettre les résolutions opportunes sur les dossiers qui lui sont soumis.

d) Évaluer tous les ans le degré de respect du Code d'Éthique.

	Code d'Éthique d'ESTEBAN ESPUÑA S.A.	Créé par : Comité de Conformité
		Approuvé par : F. Xavier Espuña i Soler
		Date d'approbation : 15/01/2018
		Version : 2.0

e) Informer les organes de gouvernance compétents sur le respect du Code d'Éthique.

f) Promouvoir l'approbation des normes internes nécessaires au développement du Code d'Éthique et à la prévention de ses infractions, en collaboration avec les diverses directions corporatives et en coordination avec les directions de respect de l'Entreprise.

g) Approuver les procédures et les protocoles d'action dans le but d'assurer le respect du Code d'Éthique.

h) L'explication, le complément ou le développement correspondant ne supposent en aucun cas une modification du Code d'Éthique, sauf en cas d'exigences de normes impératives.

- La composition et le fonctionnement du Comité de Conformité sera régi par le Règlement du Comité de Conformité, qui fait partie du système de gouvernance corporative d'ESPUÑA, Règlement qui a été approuvé par le Comité de Conformité lors de la réunion du 23 octobre 2017 et qui fut ratifié, le même jour, par l'Organe d'Administration de l'Entreprise.

Le Canal Éthique

- L'objectif du Canal Éthique est de promouvoir le respect de la légalité et des normes de conduite établies dans le Code d'Éthique et dans le règlement interne du Comité de Conformité. La création du Canal Éthique s'entend sans préjudice de tout autre mécanisme ou canal établis conformément au système de gouvernance corporative.

- Le Canal Éthique est un canal transparent pour communiquer, entre les employés et les tiers intéressés, des conduites pouvant impliquer la commission d'une irrégularité ou de tout autre acte contraire à la légalité ou aux normes ou pour consulter des doutes qui pourraient se produire au sujet de leur interprétation.

- ESPUÑA s'engage à traiter à tout instant les données à caractère personnel reçues à travers le Canal Éthique de façon absolument confidentielle et en accord avec les finalités prévues.

- Les communications adressées au Canal Éthique seront remises, traitées et résolues conformément aux normes du Règlement du Comité de Conformité.

	Code d'Éthique d'ESTEBAN ESPUÑA S.A.	Créé par : Comité de Conformité
		Approuvé par : F. Xavier Espuña i Soler
		Date d'approbation : 15/01/2018
		Version : 2.0

Les dispositions additionnelles

Le Régime disciplinaire

- L'entreprise développera les mesures nécessaires à une application efficace du Code d'Éthique.

- Personne, quel que soit son niveau ou quelle que soit sa position, n'est autorisé à demander à un employé de commettre un acte illégal ou de contrevenir à ce qui est établi par le Code d'Éthique. De la même façon, aucun employé ne peut justifier une conduite inappropriée, illégale ou qui contrevienne à ce qui est établi dans le Code d'Éthique en alléguant qu'il a reçu un ordre d'un supérieur hiérarchique.

- Lorsque le Comité de Conformité détermine qu'un employé de l'Entreprise a réalisé des activités qui contreviennent à ce qui est établi par la loi ou par le Code d'Éthique, il chargera la Direction des Ressources Humaines d'appliquer les mesures disciplinaires conformément au régime des fautes et des sanctions compris dans la convention collective de l'Entreprise à laquelle l'employé appartient ou par la législation du travail en vigueur.

Actualisation

Le Code d'Éthique sera révisé et actualisé périodiquement, conformément à ce qu'établit le rapport annuel du Comité de Conformité et en tenant compte des suggestions et des propositions réalisées par les employés et la direction d'ESPUÑA.

- Toute révision ou actualisation qui suppose une modification du Code d'Éthique, devra être approuvée par l'Organe d'Administration d'ESPUÑA après avoir consulté le rapport du Comité de Conformité.

Acceptation

- Les employés d'ESPUÑA acceptent par conséquent les normes d'action établies dans le Code d'Éthique.

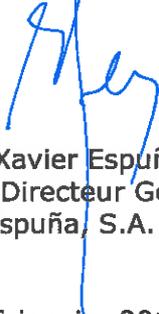
- Les futurs employés de l'Entreprise acceptent expressément les principes et les normes d'agissement établies dans le Code d'Éthique.

- Le Code d'Éthique sera annexé aux contrats de travail de tous les employés d'ESPUÑA.

	Code d'Éthique d'ESTEBAN ESPUÑA S.A.	Créé par : Comité de Conformité
		Approuvé par : F. Xavier Espuña i Soler
		Date d'approbation : 15/01/2018
		Version : 2.0

Approbation

- Le Code d'Éthique a été approuvé par l'Organe d'Administration de l'Entreprise le 15 janvier 2018.



Francesc Xavier Espuña i Soler
Président Directeur Général
Esteban Espuña, S.A.

Olot, le 16 janvier 2018.